

CT : « Exil et santé mentale »

La coordination Exil a pour objectif principal de sensibiliser, soutenir, informer les professionnels de la santé mentale et les travailleurs psycho-sociaux en lien avec un public touché par l'expérience de l'exil. La mission de cette coordination spécifique est également de rendre visible les questionnements émergents du secteur. Ainsi, elle vise à améliorer l'accès à des soins de santé mentale adéquats et à sensibiliser à la prise en considération des dimensions contextuelles vécues par le public des personnes exilées, dans les prises en charge psycho-sociales.

Les activités de la coordination « Exil et Santé Mentale » :

Durant l'année 2023-2024, la coordination thématique Exil poursuivra la réflexion engagée au sein de ses deux groupes de travail dont les axes principaux sont :

- Le travail avec interprète en santé mentale
- L'articulation des aspects cliniques et juridiques dans l'accompagnement de personnes en précarité de droit au séjour.

Groupe de travail n°1 : le travail avec interprète en santé mentale

Depuis deux ans déjà, ce groupe de travail a pour objectif de mener une réflexion autour du setting particulier de la collaboration entre les travailleurs du secteur de la santé mentale et les interprètes professionnels, auprès d'un public touché par l'exil sous toutes ses formes. Cette année encore, les participant·e·s pourront partager leurs expériences, exposer leurs doutes, leurs découvertes, déplier des vignettes cliniques. Plus généralement, ce groupe sera peut-être pour certain·e·s, l'occasion de démarrer une réflexion sur ce nouveau paradigme qu'il·elle·s projettent d'intégrer à leur clinique. La réflexion sera régulièrement alimentée par la littérature et par l'intervention ponctuelle d'invité.e.s spécifiques. 8 Le groupe de travail mensuel est animé par Johan Cornez, psychologue clinicienne au SSM Ulysse, Naïm Mucaj, interprète en albanais, ainsi que Tatiana Pogosian (sous réserve), interprète en russe et arménien, tous deux travaillant au Setis Bruxelles.

Groupe de travail n°2 : Articulation des aspects cliniques et juridiques, dans l'accompagnement de personnes en précarité de droit au séjour

Composé de psychologues, de travailleur·euse·s sociaux·ales, de juristes et

d'avocat·e·s, ce groupe de travail tente de dénouer les fils d'une collaboration dans le contexte de l'accompagnement de personnes en précarité, de droit au séjour, où les limites sont floues, régulièrement débordées. Une collaboration fine et délicate entre les protagonistes de l'aide psychologique (psychologues, psychiatres), sociale (assistant.e.s socia.les.ux) et juridique (avocat.e.s) est indispensable, notamment parce que le contexte est maltraitant. En effet, les procédures de droit au séjour sont, en elles-mêmes, des déterminants de souffrance, face auxquelles les acteur·trice·s sont placé·e·s et invité·e·s à trouver position. Ressources respectives à mobiliser, rôles et contenus des attestations, explication des procédures, limites de l'accompagnement, synergies à trouver, paroles communes à déployer... À partir de 2023, le groupe compte continuer à travailler sur la production d'écrits illustrant la situation problématique actuelle d'une procédure aveugle aux questions de santé mentale d'une part, et à partir de vignettes cliniques illustrant des situations rencontrées d'autre part. Idéalement, le groupe aimerait aussi s'ouvrir à d'autres champs où les questions psy et juridiques s'entrecroisent. 9 Un vaste programme pour un groupe mensuel, qui était animé jusqu'en juin par Alain Vanoeteren, psychologue et Pauline Monhonval, psychiatre. A partir de septembre 2023, le groupe sera animé par Ondine Dellicour, politologue, coordinatrice du réseau santé mentale en exil et Alessio Catavere, psychologue à Ulysse.

Documents

[Santé mentale & interprétation : une collaboration interprofessionnelle riche de sens Guide pratique à destination du thérapeute et de l'interprète](#)

[→ Le programme complet pour plus d'informations](#)